



institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



DOSSIER de CANDIDATURE aux épreuves d'entrée en formation



DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « Sports équestres »

Session 2020/2021

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom* :

Nom de jeune fille :

Prénoms* :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse* :

CP : ____ Ville :

Tél. : Portable* :

E-mail* :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation :

DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif », mention « sports équestres »

Support « Dressage CSO »

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

À : _____

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de Sélection

DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « Sports équestres »

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Pour les personnes ne disposant pas d'équivalence sur le plan technique, disposer d'un cheval (ou de 2 chevaux), 6 ans minimum, pour les TEP techniques (CSO et Dressage)
Le cheval du support choisi, présenté et validé lors des tests de sélection, est obligatoire durant la formation.

Dates :

Tests de sélection : 20, 21 et 22 juillet 2020

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests au minimum 15 jours avant la semaine des tests, en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats.

Restauration et hébergement :

Restauration possible à proximité du site de Rosières
Pas d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité

Frais d'inscription aux tests de sélection :

300 € TTC + pension du(des) cheval(chevaux) 17,50 € TTC/jour/cheval (paille, supplément de 5,60€/jour pour les copeaux)

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Cette formation est éligible au CPF.

Pour en savoir plus sur les modalités de financement, merci de contacter :
Harmonie MARCHERON au 06 14 06 85 75 ou harmonie.marcheron@ifce.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.



Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier

Au plus tard le *20 juin 2020*

Institut français du cheval et de l'équitation - Site de Rosières aux Salines
1 rue Léon Bocheron
54110 Rosières aux Salines
+33 (0)6 14 06 85 75
formations.grandest@ifce.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet**
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- La photocopie du diplôme d'enseignement déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements
- L'attestation délivrée par la DTN, justifiant des éventuelles équivalences des TEP
- Les justificatifs des TEP déjà acquis
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Les **résultats en compétition** sur les 5 dernières années (niveau minimum requis → Dressage : Am3, CSO : Am2 GP)
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- Une photocopie recto-verso de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- 1 photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance) N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou **PSC1** ou BNS
- Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- La fiche de **réservation de box** pour les tests de sélection

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : IFCE –site de Rosières aux Salines

Formation : DEJEPS

Spécialité : Perfectionnement sportif

Mention : Sports équestres

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :

| UC | DATE D'OBTENTION | DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE |
|------|------------------|---------------------------|
| UC 1 | | |
| UC 2 | | |
| UC 3 | | |
| UC 4 | | |

B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (DEJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :

| UC | JUSTIFICATIFS | DATE D'OBTENTION | TEXTES RELATIFS |
|------|---------------|------------------|-----------------|
| UC 1 | | | |
| UC 2 | | | |
| UC 3 | | | |
| UC 4 | | | |

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

| Aucun | Brevet des collèges ou BEPC | Inférieur au baccalauréat (préciser) | Baccalauréat (préciser) | Supérieur au baccalauréat (préciser) |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| | | | | |
| Autres (préciser le niveau) | | | | |

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

| Aucun | CAP | BEP | Baccalauréat professionnel (préciser) | BTS | Licence professionnelle |
|-----------------------------|-----|-----|---------------------------------------|-----|-------------------------|
| | | | | | |
| Autres (préciser le niveau) | | | | | |

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT

(cocher la case correspondante)

| BASE, BAFA, BAFD (préciser) | BAPAAT | BEES 1^{er} (Préciser l'option) | BPJEPS (Préciser la spécialité) | BEATEP | BEES 2^{ème} (Préciser l'option) | DEFA | DEJEPS (Préciser la mention) | DESJEPS (Préciser la mention) | DE DPAD | BEES 3^{ème} (Préciser l'option) |
|---|---------------|--|---|---------------|---|-------------|--|--|--------------------|---|
| | | | | | | | | | | |
| Autres (préciser) | | | | | | | | | | |

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher et compléter la case correspondante)

| CDI | | CDD | | CONTRATS AIDÉS | | | | | |
|--|----------------|------------------|----------------|-----------------------------------|--|----------------------------|--|------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | Aides au projet associatif | | | Aides à la personne | | |
| temps partiel | temps plein | temps partiel | temps plein | Plan sport emploi (PSE) | Emploi tremplin pour les territoires (ETT) | Emploi d'avenir (EA) | Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) | Contrat d'avenir (CAV) | Contrat initiative emploi (CIE) |
| | | | | | | | | | |
| Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser) | | | | | | | | | |
| Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...) | | | | | | | | | |

FINANCEMENT ENVISAGE

(cocher et compléter la case correspondante)

| OCAPIAT | CPF | VIVEA | Financement région | Financement perso | Autres (préciser) |
|----------------|------------|--------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | | | | | |

Réservation de box

Nom :

Prénom :

Adresse de facturation :

*La facturation du box sera faite obligatoirement **au nom du stagiaire** afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.*

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __

Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :

Cheval:

NOM DU CHEVAL : **N° SIRE** : (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval :

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour)

Sexe : M - F - H

Avis vétérinaire : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval, **La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.**

Propriétaire :

Nom, Prénom :

Adresse :

Portable : E-mail :

Lors de votre arrivée au Haras, il vous sera indiqué le box de votre (de vos) cheval (chevaux).

Très important :

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription.

Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli au Haras.

Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF :** les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.
- **Les aides Pôle emploi :**
 - Action de formation préalable au recrutement
 - Action de formation collective
 - Aide individuelle à la formation (AIF)
- **Les autres acteurs locaux :**
 - Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
 - Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.
- **Le contrat de professionnalisation :** ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.

- **Salarié:**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.*
- **Le dispositif ProA :** *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*
- **L'accompagnement à l'effort de formation :** *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2 Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Organisation type :

| | | | |
|------------|------------------------|---|-----------------------------|
| Matin | Accueil | Comportement Relationnel | Comportement Relationnel |
| | Présentation Formation | | |
| | TEP Dressage | Sélections Pratique et Analyse de pratique en fonction du support | Entretiens |
| | Warm-up Dressage | | |
| | TEP CSO | | |
| | Warm-up CSO | | |
| Après-midi | TEP Pédagogie | Sélections Pratique et Analyse de pratique en fonction du support | |

Cheval(chevaux) personnel(s) obligatoire(s) lors du passage des tests, identique à celui prévu pour la formation

Pour les candidats dispensés des TEP, Warm-up **obligatoire** : support dressage : warm-up dressage, support CSO : warm-up CSO

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

L'entrée en formation d'un candidat du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 21/09/2018 (JORF n° 0230 du 05/10/2018 texte n°28).

I.1 – Les TEP « techniques » DRESSAGE et CSO :

Quel que soit le support, les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats

Test A1 « Test technique de dressage » : cheval personnel

Épreuve :

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix D1 (ou de niveau équivalent)
Tenue et Harnachement conforme au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.
Rectangle 60x20m. La reprise peut être dictée.
Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Test A2 « Test technique de CSO » : cheval personnel

Épreuve :

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 (ou de niveau équivalent).
Normes techniques : Cotes : 1,05 m à 1.10 m
Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.
Respect des conditions réglementaires d'élimination.

I.2 – Test B : Le TEP « pédagogique » :

Nature de l'épreuve : Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat, sujet défini par le jury, dans le support choisi, pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus, suivi d'un entretien.

Support : Dressage, CSO

Durée : 35mn, dont 15mn de préparation, 20mn de séance et 10mn d'entretien

Epreuve obligatoire pour tous les candidats. Les candidats titulaires du BPJEPS ou dispensés des TEP devront être présents comme support cavaliers pédagogique (comportement relationnel).

II - La sélection :

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

Comportement relationnel :

Evaluation du candidat sur les 2 jours de présence lors des séances pédagogiques, sorties et soins des chevaux, respect des personnes, du matériel et des installations.

Sélections Pratique et Analyse de la pratique en fonction du support :

Support Dressage : travail collectif avec changement de pied en l'air sur les difficultés techniques de la reprise Am2 GP suivi d'une analyse individuelle.

Support CSO : travail sur hauteur 110 – 115 (Am1) et analyse individuelle

Durée : 15mn / groupe de 3

Entretien professionnel :

Entretien professionnel de motivation d'une durée de 15 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet **le mode de financement** envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.

Le projet professionnel dactylographié sera à rendre le 1^{er} jour des tests.

Mode de sélection :

- Cas éliminatoire : non validation des TEP (note < 18/30)
- Pas de note éliminatoire sur les épreuves de sélection, mais note éliminatoire sur la moyenne générale (inférieure à 11)
- Pour les candidats ayant déjà validé les TEP : prise en compte des notes de warm-up pour la sélection (pas de cas éliminatoire si note < 18/30)
- Pour les épreuves avec le cheval inclus dans la formation : note suspensive ≤ à 10/20 (constat d'un cheval inadapté : possibilité de se présenter avec un autre cheval dans un délai de 15 jours maxi).

Nombre de candidats sélectionnés par formation : 6 candidats par support (dressage, CSO)

III - Le positionnement :

Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que les TEP et la sélection.

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

« Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques des TEP et de la sélection et sera évalué par le jury du test des TEP ».

Annexe 3

Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Vous pouvez obtenir l'attestation du DTN en effectuant la demande directement sur le site de la FFE : <https://www.ffe.com/Metiers/Diplomes-delivres-par-l-Etat/DEJEPS>

Cf. Doc arrêté (page 5)

Annexe 4 Descriptif formation DEJEPS

| Dates | Durée en Organisme de formation | Durée en entreprise (Suivi d'un couple) |
|-----------------------------------|---|--|
| du 16/11/2020 au 04/07/2021 | 462 h dont une partie en FOAD* (35h/sem) | 525h |

*FOAD : Formation ouverte à distance

| | UC 1 et 2 | UC 3a | UC 3b | UC 4 | Evaluations |
|-----------------------------------|---|--------------|--------------|-------------|--------------------|
| Heures en centre ou en FOAD | 161 heures + 14 heures suivi de projet | 42 heures | 105 heures | 105 heures | 35 heures |
| Heures en entreprise | 525 heures | | | | |